

LE MARCHÉ DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE (RIGIDE ET SOUPLE) DÉFEND SA CROISSANCE AVEC 8,1 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2017

D'après l'étude économique annuelle menée par Asterès pour ELIPSO¹, le secteur français de l'emballage plastique (rigide et souple) maintient sa croissance, conséquence d'une innovation dynamique. Ainsi en 2017 le **chiffre d'affaires total du secteur est estimé à 8,1 milliards d'euros**.

La **production d'emballages plastiques** a augmenté **de 5% pour l'année 2017**. En comparaison, la production des industries manufacturières tous secteurs confondus n'a progressé que de 3,7% en 2017.

En 2018, dans un contexte macroéconomique mondial instable (+ 3,1% en prévision 2018) et un climat d'affaires national fragile (+1,3% en prévision 2018), les premières tendances confirment un ralentissement de l'industrie française de l'emballage plastique (rigide et souple).

Le **chiffre d'affaires réalisé entre janvier et juin 2018 a augmenté de 1,3% sur un an** d'après l'indice de chiffre d'affaires mesuré par l'INSEE. La valeur des ventes s'essouffle au premier semestre 2018.

La **conjuncture des secteurs clients** (cosmétique, savons et produits d'entretien, pharmacie, chimie, transport et entreposage) **s'améliore** et tire la croissance de l'activité, à l'exception des Industries agroalimentaires. Ce secteur agroalimentaire est primordial pour l'industrie de l'emballage plastique car il représente près de 68% du secteur d'activité.

¹ Chiffres issus de l'enquête menée en août 2018 par Asterès.

LES PROFESSIONNELS DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE SONT PLEINEMENT ENGAGÉS DANS UNE DEMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plus de vingt ans, ELIPSO est engagé dans une politique Economie Circulaire. En 2018, ELIPSO a réalisé une **nouvelle étude** avec pour **objectif de quantifier l'engagement du secteur**. Près de **60% des adhérents ont répondu à l'enquête**, ils représentent **plus d'1,2 million de tonnes d'emballages plastiques produits**, soit plus de la moitié des emballages plastiques mis sur le marché français.

Le prix, la sécurité alimentaire et la performance technique sont les 3 critères d'achat prioritaires pour les secteurs clients.

98% des répondants de l'enquête vont intensifier leurs actions en faveur d'une économie plus - circulaire des emballages plastiques :

- Efforts de R&D pour accroître l'utilisation de matières recyclées et/ou matières biosourcées ;
- Développement d'activités ou de partenariats pour développer un recyclage de qualité.

3 sources de matières premières sont utilisées pour fabriquer les 2,2 millions de tonnes d'emballages plastiques mises sur le marché français chaque année :

- **86%** de ces matières premières sont **vierges** ;
- **12%** sont d'origine **recyclée** ;
- **2%** sont d'origine **biosourcée**.

Ces prochaines années, l'utilisation de matières premières recyclées ou biosourcées devrait s'intensifier. D'ici 2025, grâce aux **engagements volontaires d'incorporation** présentés en juillet 2018², 188 000 tonnes de matières recyclées supplémentaires seront incorporées dans les emballages.

L'enquête démontre que dès 2019, 100 000 tonnes de plastiques recyclés supplémentaires seront incorporées dans les emballages faisant passer en moyenne le taux d'incorporation de 12% à 16%.

Par ailleurs, l'utilisation de matières biosourcées devrait doubler d'ici 2019.

La demande d'incorporation de matières recyclées est forte, mais la possibilité d'utiliser des matières recyclées rencontre certains freins qu'il va falloir lever.

De nombreux fabricants d'emballages investissent et internalisent des activités de recyclage. Une partie des adhérents d'Elipso ont déjà une activité de régénération/recyclage mécanique de déchets post-consommateur.

² <http://www.elipso.org/wp-content/uploads/2018/07/CP-ELIPSO-ANIA-modifi%C3%A9-03-07-2018.pdf>

DE NOUVELLES INTERDICTIONS DE PRODUITS EN PLASTIQUE ADOPTÉES DANS LE CADRE DE LA LOI EGALIM³

La filière plastique, dénonce les **interdictions** qui visent à **nouveau des produits plastiques à l'horizon 2020**, et la **réduction de l'usage des contenants en plastique dans les cantines d'ici à 2025**.

Un **premier amendement** (à l'initiative de François Michel Lambert) a été adopté, **contre l'avis du gouvernement**, par une dizaine de députés présents dans l'Hémicycle. Il stipule « *qu'au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des « couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux repas, pots à glace, saladiers, boîtes* » en matière plastique.

Un **second amendement** (à l'initiative de Mme Rossi) précise qu'« *au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.* »

Ces deux amendements **aux contours flous** auront des conséquences économiques lourdes sur de multiples secteurs et peuvent donc affecter l'économie dans son ensemble.

La filière plastique s'insurge contre des mesures prises sans concertation, sans dialogue et sans aucune étude d'impact.

A propos d'ELIPSO :

ELIPSO est l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques et d'emballages souples en France.

Les industries de l'emballage plastique et de l'emballage souple en France emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises pour un Chiffre d'Affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

Ces industries sont présentes dans tous les secteurs industriels et de la distribution (agroalimentaire, beauté, santé, hygiène, entretien, chimie, produits industriels, bâtiment, transport et logistique).

Suivez-nous sur :

@ - www.elipso.org

 - @Elipsoemballage

 - <https://fr.linkedin.com/company/elipso>

Contact Presse : Christophe Morvan
13 rue la Fayette - 75009 Paris - Tél : 01.46.22.02.27
c.morvan@elipso.org

³ <http://www.elipso.org/2018-09-21-cp-egalim-dv2/>